Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 95 (1944)

Heft: 5

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

lions d'évacués d'Allemagne, les millions d'évacués de Russie et d'autres pays demandent pourtant à être logés quelque part. Nous devrons de nouveau prélever une forte rançon sur la forêt déjà appauvrie et il arrivera un moment où les exploitations ne seront plus possibles. Assisterons-nous à une diminution générale de l'emploi du bois? Certainement oui, car l'énorme demande sera impossible à combler, et le prix du bois, à cause de cette demande, augmentera très fortement. Le bois sera petit à petit remplacé par d'autres matériaux, comme le fer, le ciment, l'aluminium. Nous avons déjà assisté à un processus semblable après la première guerre mondiale, où les prix du bois avaient atteint des cotes inconnues jusqu'ici. Il est à prévoir que cette fois-ci ce phénomène se répétera, mais sur une échelle beaucoup plus forte.

Mais si nous replantons les forêts, dans quelques dizaines d'années, le bois reprendra de nouveau sa place, car ses qualités sont irremplaçables. Chateaubriand a dit que « La forêt précède les hommes et les déserts les suivent ». Veillons maintenant que cette phrase, dans une époque nouvelle, meilleure, puisse être retournée : « Les déserts précèdent les hommes, les forêts les suivent », et reboisons partout où cela se peut.

Ofcs.

CHRONIQUE

Confédération

Circulaire nº 10 AH de la Section du bois concernant l'approvisionnement général en bois. — Indemnités pour bois provenant de forêts écartées.

- 1º Le crédit qui, conformément aux instructions nº 9 AH du 31 décembre 1943, est affecté au paiement d'indemnités pour le bois provenant de forêts écartées, doit encourager la production du bois de feu. Ces indemnités ne pourront être demandées que pour du bois dont le prix de revient est si élevé qu'il ne pourrait être préparé sans aide financière.
- 2º Les assortiments pour lesquels des demandes d'indemnités sont faites doivent être de qualité conforme à celle exigée par les prescriptions pour les livraisons de contingents (voir instructions nº 23 BH du 1^{er} octobre 1943).
- 3º Les demandes doivent être faites par les propriétaires de forêts; seuls ceux-ci ont droit à une indemnité.
- 4º A l'avenir, les pièces justificatives (décomptes pour travaux à forfait et à la journée, listes de ventes, etc.) devront être transmises à la Section du bois avec la demande d'indemnité. La Section du bois avait cru pouvoir s'abstenir de cette exigence; mais certains faits se sont produits, qui la contraignent à généraliser une mesure prévue au début à titre exceptionnel seulement (chiffre IV/2 des instructions nº 9 AH).

5º La Confédération ne paiera une indemnité, sur la base des nouvelles instructions nº 9 AH, que si la coupe a été effectuée pendant la période d'exploitation en cours, ou si le bois, bien que coupé antérieurement, n'a pu être descendu que cet hiver. Les demandes éventuelles d'indemnité pour les coupes de l'hiver 1942/43 seront encore liquidées d'après la circulaire nº 146 du 9 janvier 1942.

6º Pour l'exploitation des remanants provenant de coupes que le propriétaire a vendues sur pied, il n'est versé aucune indemnité. Ce serait en effet, contraire au sens et à l'esprit des instructions nº 9 AH qu'un propriétaire, après avoir vendu avec profit une coupe sur pied, puisse encore réclamer une indemnité pour exploiter les restes de cette coupe. Bien plus, c'est à l'acheteur qu'incombe le soin de nettoyer les terrains. En ce qui concerne l'utilisation des remanants de coupes, nous renvoyons aux prescriptions de la section du bois réglant cette matière, à savoir :

instructions nº 9 BH du 20 novembre 1942, préparation, livraison et acquisition de bois de feu haché,

circulaire nº 12 BH du 5 mars 1943, utilisation des remanants de coupes et du bois mort par des entreprises industrielles,

circulaire nº 16 BH du 24 mai 1943, utilisation des remanants de coupes et du bois mort.

Berne, le 22 mars 1944.

Le chef de la Section du bois : M. Petitmermet.

Eligibilité à un emploi forestier supérieur. Conformément aux prescriptions actuellement en vigueur et à la suite des examens subis, le département soussigné a déclaré éligibles à un poste supérieur de l'administration forestière :

Cino Grandi, de Breno (Tessin) Rolf Kuoch, de Thusis (Grisons).

Berne, le 20 avril 1944.

Département fédéral de l'intérieur.

Cantons.

Vaud. La forêt parle... Marcelin, l'Ecole cantonale d'agriculture du canton de Vaud. Ses promotions, le 25 mars 1944. Belle manifestation de la paysannerie de notre pays. Des discours. Entre autres celui du syndic de Morges, M. A. André, devant 150 élèves et de nombreux parents. Quel réconfort d'entendre un syndic prononcer les paroles qui suivent et de voir des centaines d'agriculteurs, jeunes et vieux, écouter religieusement la voix de la forêt au coeur même du sanctuaire de l'agriculture!

* *

... En entendant, ce matin, l'énumération des prix que vous avez obtenus, j'ai constaté avec plaisir que votre formation professionnelle porte aussi sur la sylviculture. Tout récemment, à l'assemblée générale

de la Société vaudoise de sylviculture, j'ai entendu un captivant exposé sur les problèmes d'après guerre concernant la forêt suisse. On y relevait la nécessité d'une meilleure formation professionnelle de tous ceux, bûcherons, gardes de triages, qui ont une tâche dans la forêt. On entrevoyait une forêt, communale ou cantonale, mise à la disposition de ceux qu'on doit instruire et de ceux qui instruisent, afin de pouvoir apprendre convenablement tous les travaux qui se présentent, les uns après les autres, au cours d'une année. On la voyait naître sous nos yeux, cette forêt soignée comme un verger, avec tous ses arbres élagués et non pas seulement quelques-uns, élagués avec soin et non à peu près avec de grandes « cornes » qui restent. Les petits sapelots qu'on repique, avant de leur assigner leur place définitive, ne provenant pas de graines quelconques, mais bien de graines soigneusement sélectionnées. Pourquoi abîmer les forêts en sortant autant de longs bois, alors que 70% des dits passent à la tronçonneuse sitôt arrivés à la scierie? Je pense que les sylviculteurs ont infiniment raison et que si notre pays est petit c'est une raison de plus pour que chaque mètre carré de forêt suisse donne son maximum de rendement en qualité et en quantité. En pensant à la forêt suisse, tous ceux qui ont eu le privilège de visiter l'exposition nationale de 1939, cette formidable démonstration de l'effort suisse, se souviendront avec moi de ce mélèze valaisan, sept fois centenaire, qui y figurait.

Il était déjà centenaire, en 1286, à la naissance de cette très vieille dame, très jeune encore et très éprise de progrès, vieille dame que, je l'espère, vous aimez autant que je l'aime, et qui s'appelle la ville de Morges. Il était plus que centenaire lorsque, quelques années plus tard, il s'est penché sur le berceau de la Confédération naissante. Et depuis lors, solitaire, à 1800 mètres d'altitude, témoin impassible, ce vieux mélèze a vu défiler toute notre histoire.

1800, c'est la Suisse qui se donne sa constitution, celle-là même qui est encore en vigueur et que nous hésitons, plus que jamais, à modifier.

1895, c'est au tour du vieux mélèze de tomber sous la hache des bûcherons, leur révélant par les cercles de son accroissement ses sept cents ans d'existence, forçant leur respect.

Si jamais des mains criminelles portaient la hache au pied du vieil arbre helvétique et réussissaient à l'abattre, le fracas de sa chute retentirait dans le monde entier. Sa place resterait vide, comme reste vide la place d'un très grand arbre lorsqu'il est à terre. Dieu qui l'a gardé et qui sait pourquoi, Dieu le maintiendra!

J'aime la forêt pour ses beaux arbres et pour tout ce qui pousse à leur ombre. J'aime la forêt pour sa majesté, sa beauté et son silence qui invite au recueillement. J'aime la forêt pour cette double leçon qu'elle nous donne: Celui qui plante ne plante pas pour lui-même; il ne connaîtra pas ceux qui bénéficieront de son effort et en cela la forêt nous donne une magnifique leçon de désintéressement. Celui qui moissonne ne moisonne pas où il a semé; ceux qui ont semé sont morts depuis très

longtemps et en cela la forêt nous donne une magnifique leçon de modestie, d'humilité et de reconnaissance.

Zurich. Dans sa séance du 9 mars, le Conseil d'Etat a nommé les deux inspecteurs forestiers d'arrondissement suivants: M. Fischer Wilfried, de Zurich, ci-devant adjoint à l'Inspectorat forestier cantonal, et M. Vægeli Hans, de Riedern (Glaris), ci-devant adjoint de l'inspecteur forestier de la ville de Winterthour. Dans la même séance, il a admis la distribution du canton en 8 arrondissements (ci-devant 6), cela en se basant sur un arrêté du Grand Conseil, du 25 octobre 1943.

Voici quel est le tableau actuel de ces arrondissements forestiers:

Etendue boisée

Arron	d. Inspecteur forestier	Forêts domaniales ha.	Forêts com. et corp. ha.	Forêts privées ha.	Domicile légal
I.	Fleisch Hans .	. 431	2.223	2.358	Zurich
II.	Marthaler Adolph	100 100 100 100 100	1.569	3.471	Zurich
III.	Inhelder Paul .	. 595	284	6.161	Bauma
IV.	von Orelli, Adolph	100 100 100 100 100	1.255	4.664	Winterthour
V.	Vægeli Hans .	. 225	3.019	1.325	Andelfingen
VI.	Fischer Wilfried	. 212	2.675	1.643	Bülach
VII.	Müller Hans .	. 40	2.857	1.517	Zurich
VIII.	Krebs Ernest .	. 424	2.109	2.475	Winterthour
	Tota	al 2.619	15.991	23.614	

Cette nouvelle division du canton en arrondissements forestiers est entrée en vigueur le 1^{er} avril 1944.

Etranger

Centre international de sylviculture. Sur invitation du département des forêts au Ministère hongrois de l'agriculture, les membres du groupe d'experts 5 — chargé de l'étude de la « duraminisation du bois de hêtre » — de la Commission internationale d'utilisation de bois du « Centre international de sylviculture » se sont réunis, comme il avait été décidé à la session de la Commission de Stresa, le 24 février 1944, à Budapest, pour étudier de près ce problème. Après la clôture des discussions, les participants visitèrent une grande fabrique de contreplaqués et de bois de placage, ainsi que quelques districts forestiers de Miskolc, près de Lillafüred. Ces visites permirent d'étudier tous les stades de la duraminisation dans le bois brut et au cours des différentes phases de la transformation.

Il ressortit incontestablement de ces études que l'appréciation et l'utilisation appropriées du bois de hêtre contenant du cœur rouge — que les milieux intéressés les plus importants refusaient en grande partie de transformer, sans avoir des motifs justifiés — sont d'une importance extraordinaire pour l'économie nationale des Etats euro-

péens qui souffrent particulièrement de la pénurie de bois d'œuvre du hêtre.

Les questions de la duraminisation et des propriétés techniques du bois de hêtre sain, à cœur rouge, ont été l'objet de discussions détaillées. Ces propriétés se sont montrées pratiquement égales à celles du bois de hêtre non duraminisé, à l'exception des qualités dynamiques, en particulier de la résistance au choc, qui ne sont pas encore établies définitivement, et de la résistance à la flexion des morceaux contenant du bois duraminisé et non duraminisé.

Pour permettre une diffusion plus rapide des nouvelles connaissances acquises, on a prévu la publication d'un bulletin spécial de la « Commission internationale d'utilisation du bois du Centre international de sylviculture ». Ce bulletin contiendra les résultats obtenus au cours de la session et des illustrations en couleurs; il sera publié dans la revue « Holz als Roh- und Werkstoff ». Il a été projeté, en outre, de préparer une monographie, à paraître dans la série « Silvae Orbis » du « Centre international de sylviculture ».

Berlin, 10 mars 1944.

Prof. Mörath, ing.

BIBLIOGRAPHIE

A. Engel: Mécanisme et historique des migrations forestières de l'époque tertiaire à nos jours. — Mémoires de la Société vaudoise des sciences naturelles, n° 49. Vol. 7. 1943. P. 167—218.

Monsieur A. Engel, dont les membres de la Société vaudoise de sylviculture ont eu, en été 1935, le plaisir de visiter le beau domaine forestier de Ripaille (Savoie), a publié peu de travaux. Ce furent surtout quelques notes dans le « Journal forestier suisse », en particulier sur l'emploi des essences exotiques, question à laquelle il s'est beaucoup intéressé. Le travail ci-dessus indiqué, sur les « migrations des essences forestières depuis l'époque tertiaire à nos jours », que l'auteur n'a pu rédiger définitivement avant sa mort, a été mis au point par M. Cosandey, professeur de botanique à l'Université de Lausanne. Cette étude est d'un intérêt captivant pour les forestiers et ne manquera pas — ainsi que ce fut le désir et l'un des buts de l'auteur — d'ouvrir la voie à de nouvelles recherches dans le domaine en cause.

Nous savons qu'à chacune des périodes géologiques correspondaient une flore et une faune qui, parfois, semblaient n'avoir rien de commun, ni dans leur état ni dans leur répartition, avec celles de l'ère qui les avait précédées. Nos forêts subirent, en particulier, le contre-coup des bouleversements et des fluctuations du climat de la fin du tertiaire à nos jours. Ces déplacements se sont répétés autant de fois que les conditions climatiques se sont modifiées, c'est-à-dire quatre ou cinq fois pendant la période glaciaire proprement dite. L'auteur nous explique comment il se représente le mécanisme des migrations des forêts, passant en revue les agents physiques, les agents biotiques (ainsi les oiseaux granivores), l'action des changements de climat sur la migration des forêts et les obstacles à cette migration.